

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2023  
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2023  
26 È 27 DI GHJENNAGHJU DI U 2023  
26 ET 27 JANVIER 2023

2022/E1/009

**REPONSE DE MADAME ANTONIA LUCIANI  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME MARIE CLAUDE BRANCA  
AU NOM DU GROUPE « CORE IN FRONTE »**

**OBJET : Patrimoniu è archiulugia chì avvena pà a noscia culletività.**

Merci, Madame la Conseillère pour votre question.

Avant de vous répondre sur le fond, permettez-moi de préciser que je n'ai jamais tenu les propos que vous m'attribuez, ni dans le cadre de la commission de l'Assemblée, ni ailleurs. Et je vous invite pour cela à consulter le procès-verbal des réunions.

Voici les raisons pour lesquelles je n'ai pas pu tenir de telles affirmations. D'abord, je vous rappelle que, suite au transfert de compétences de l'État à la CdC par la loi du 22 janvier 2022, la Collectivité de Corse dispose depuis 2004, d'un service archéologie, sites, centres de conservation et d'étude qui assurent les missions suivantes : conservation, enrichissement, études et valorisation des biens archéologiques mobiliers et immobiliers, dont la Collectivité est propriétaire.

Conserver et transmettre aux générations futures notre héritage commun est une priorité de la Collectivité qui assume aujourd'hui la gestion de 3 musées d'archéologie, - comme par exemple Aleria -, en cours de réhabilitation et constituent de véritables vitrines patrimoniales et culturelles en Corse, comme les sites et complexes dont nous sommes dépositaires et que nous nous efforçons de rendre accessibles.

Étudier nous permet aussi d'être acteur de la recherche et d'en déterminer les orientations. Tel est aussi le rôle du service d'archéologie. Enrichir ce patrimoine est un autre de nos objectifs. La Collectivité s'est toujours efforcée d'acquérir de nouveaux espaces archéologiques remarquables pour les protéger et les valoriser. Ce sont près de 62 hectares, progressivement acquis à Cauria et, depuis 2006 plusieurs parcelles constituant une importante réserve archéologique à Aleria ; la dernière acquisition en date est celle de des Bains romains de Santa Laurina et en 2023, 2 importantes parcelles abritant des nécropoles antiques devraient être acquises pour constituer une réserve foncière importante. Et je ne reviens pas sur le site de Paddaghju qui a été abordé par le Président.

Le service d'archéologie œuvre à enrichir et diversifier les parcours, et offre des visites sur les sites, en témoignent les projets de création d'un centre d'accueil et de médiation à Cuccuruzzu, les aménagements des parcours de visite des sites d'Aleria et Cauria et les travaux de conservation de l'amphithéâtre d'Aleria afin de l'ouvrir au public.

Comme vous le voyez, la Collectivité de Corse dispose de compétences importantes dont je n'aurais pu ignorer l'existence. Cependant, le transfert de compétences opéré en 2002 reste inabouti, plus particulièrement dans les domaines emblématiques de la protection et de la conservation du patrimoine de la Corse, dans les secteurs des monuments historiques et de l'archéologie, car de nombreuses compétences relèvent encore de l'État. Aujourd'hui nous souhaitons donc, à travers la perspective de discussion politique ouverte avec Paris, récupérer tout ou partie des compétences actuellement à la DRAC.

Par ailleurs, je profite de votre question pour aborder le projet de création d'un pôle d'archéologie préventive au sein de la Collectivité de Corse. Celui-ci avait déjà fait l'objet d'une réflexion dès 2008 et est inscrit dans la feuille de route de notre politique patrimoniale, votée à l'unanimité en 2017. Cette proposition n'a pas été suivie d'effet pour des raisons diverses, mais reste aujourd'hui toujours d'actualité. La finalité de ce projet est de permettre à la Collectivité de se positionner comme l'acteur central de la recherche archéologique et de la valorisation patrimoniale sur la totalité de l'île.

La création de ce pôle pourrait intervenir à droit constant, des régions ayant d'ailleurs fondé leur propre service. C'est le cas de l'Alsace ou de la Nouvelle-Calédonie. Cependant, il nous faut être en mesure d'analyser l'impact financier pour notre Collectivité. C'est pourquoi, dès 2023, nous avons prévu de lancer une étude de faisabilité pour la création d'un pôle d'archéologie préventive de Corse, au sein de la direction du patrimoine.

Je vous remercie.